

PROCES VERBAL

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt neuf septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Jaulzy, régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle Marcel Mériçonde sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Daniel TERRADE, le Maire, conformément aux articles L121.10 et L 122.5 du code des communes.

Étaient présents :

M. LOUBES Yves - M. BOUCHEZ Jean-Marie – Mme MORICE Jacqueline, Maires-adjoints
M. CHOLET Jérôme - Mme COTTEAU Nathalie - M. FOURNIER Francis
M. GREMONT Reynald - Mme LEROY Catherine – Mme LOUVET Anne
Mme MENARD Valérie - M. QUIN Dominique - M. STOPE Jean-Marie
M. THOMASSIN Gérard

Absente excusée :

Mme MOSKA Corinne a donné pouvoir à Mme LEROY Catherine

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire Mme COTTEAU Nathalie

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté. Monsieur Dominique QUIN signale qu'en questions diverses, il avait trouvé anormal que le drapeau italien flotte sur les bâtiments communaux. Il avait été décidé de mettre le drapeau bleu blanc rouge.

TAP : REGIE – Création d'un fonds de caisse.

Afin de faciliter le fonctionnement de la régie de recettes des temps d'activités périscolaires (TAP), le conseil municipal autorise la constitution d'un fonds de caisse pour un montant de cinquante euros afin de faciliter les rendus de monnaie envers les redevables.

Résolution adoptée à l'unanimité

RYTHMES SCOLAIRES : CONVENTION D'ANIMATION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, des activités sont prévues durant le temps d'activités périscolaires.

Ecole maternelle : séance de 1 h 30

Ecole primaire : deux séances de 1 h 30

Pour mettre en place ces activités, plusieurs associations ont été consultées par la commission.

Les activités seront facturées pour l'année scolaire 2014/2015, suivant les associations au tarif de :

. La Compagnie des Troublions de Troublions : Théâtre : Mme FAVREAU Linette
au tarif de 35 euros de l'heure

. Mme PATALLAS Aline : Relaxation : au tarif de 30 euros de l'heure

. L'association PASSION CREATION de Cuise la Motte : Mme PADIEU Marie-Thérèse
au tarif de 20 euros de l'heure.

. Mme AUCHECORNE Daria : cours de peinture : au tarif de 45 euros de l'heure

. Arts en folie M. MAGUEJO Mathieu : 30 euros de l'heure

. VGA Attichy M. JORET Dominique : 25 euros de l'heure

. Musique :Mme HIRSOIL Christel épouse LANVIN : 20 euros de l'heure

Une convention sera établie avec chacune de ces associations pour la période concernée.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2014.

En conséquence, et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

. autorisent Monsieur le Maire à signer une convention avec chacune des associations susmentionnées et au tarif indiqué.

Remboursement frais de transport : formation bibliothèque Serge MARIE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Monsieur Serge MARIE demande les remboursements de ses frais de transports à Beauvais à l'occasion de sa formation pour la bibliothèque pour les journées du 11, 19, 25 et 26 septembre 2014.

Nombre de km aller retour : 157 km x 0,32 euros le km x 4 jours : 200,96 euros.

Somme à régler sur le compte 6287.

Résolution adoptée à l'unanimité.

MEDIATHEQUE DE L'OISE : AVENANT : Mise à disposition de matériel informatique – système intégré de gestion de bibliothèque en réseau – documents sonores – matériel d'animation

Monsieur le maire rappelle que lors du dernier conseil municipal du 20 juin 2014, il avait été décidé de signer une convention de partenariat relative à la création et au fonctionnement d'une bibliothèque du réseau de la médiathèque de l'Oise.

Pour le bon fonctionnement de ce partenariat, il est nécessaire de signer plusieurs avenants :

Mise à disposition de matériel informatique – système intégré de gestion de bibliothèque en réseau – documents sonores – matériel d'animation

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal,

Vu la convention de partenariat relative à la création et au fonctionnement d'une bibliothèque en réseau de la Médiathèque départementale de l'Oise,

. autorisent Monsieur le Maire à signer les avenants concernant :

- . Mise à disposition de matériel informatique
- . Système intégré de gestion de bibliothèque en réseau
- . Documents sonores
- . Matériel d'animation

Résolution adoptée à l'unanimité.

RAPPORT SUR L'EAU

Le Maire présente le rapport sur l'eau.

Le Maire rappelle que la loi fait obligation de présenter au conseil municipal un rapport sur l'eau est plus particulièrement sur l'assainissement.

Les chiffres à retenir sont les suivants :

Réseau d'assainissement en cours de construction lors de l'établissement du rapport est de :

- 6 340 ml de réseau d'eaux usées
- 180 regards
- 4 postes de relevage
- Clients du réseau d'assainissement en 2013 : 257

Le prix de l'eau comprend une partie fixe et une partie variable.

Pour apprécier le prix moyen au mètre cube, on retient généralement une consommation moyenne de 120 mètres cube par an, ce qui correspond à la consommation normale d'une famille.

Le prix TTC payé à Jaulzy pour l'ensemble de l'eau, comprenant l'eau courante et l'assainissement est de 6,00 €.

Le rapport sur l'eau est à la disposition des conseillers municipaux.

Résolution adoptée à l'unanimité.

INVENTAIRE

Le Maire présente l'inventaire mis à jour au 31 décembre 2013.

Cet inventaire reste à la disposition des conseillers municipaux.

Le conseil municipal approuve cet inventaire qui sera remis au receveur municipal.

Résolution adoptée à l'unanimité.

CONSEIL GENERAL : convention d'occupation de la salle Bleue

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune de JAULZY met gracieusement à la disposition du Département, la salle Bleue, pour l'organisation des activités de ludothèque tous les 4ème jeudi après midi de chaque mois.

Afin de modifier les modalités d'occupation quant aux activités, il est nécessaire d'établir un avenant à la convention du 03août 2012 conclue entre la commune et le département pour la mise à disposition de la salle Bleue.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal /

. acceptent que la salle bleue située 2 place du Petit Vallot soit mise à la disposition du département pour :

- les activités de ludothèque tous les 4ème jeudi après-midi de chaque mois
- les activités d'éveil aux tous petits sur la base de trois jours par mois les 1er, 2ème et 3ème jeudi

. donnent tous pouvoirs au Maire afin de signer l'avenant n°1 de la convention.

CONVENTION D'ADHESION : ADICO

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, afin d'assurer l'assistance technique des logiciels et l'installation du logiciel « marchés sécurisés » pour le dossier de l'appel d'offres pour l'élaboration du PLU, une convention doit être signée avec ADICO.

Cette adhésion permettra à la commune de JAULZY, de bénéficier d'un panel de prestations tant logicielles que matérielles.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

Autorisent Monsieur le Maire à signer la convention avec L'ADICO

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL: PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'appel d'offres pour la mission de prestations intellectuelles en vue de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) et après ouverture des plis, la société VERDI a été retenue.

Le maire présente au conseil municipal le devis qui s'élève à 23 150 euros H.T.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil Général et sollicite l'aide suivante :

. Conseil général (taux 50 %) soit 11 575 euros
(dépense subventionnable plafonnée à 25 000 euros H.T.)

. Le solde sera autofinancé par la commune de Jaulzy soit 11 575 euros

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à cet effet;

Résolution adoptée à l'unanimité.

TAXE D'AMENAGEMENT

Conformément à l'article L331-2 du code de l'urbanisme, il a été institué la taxe d'aménagement au taux de 2 % par délibération du conseil municipal en date du 23 septembre 2011.

Cette délibération étant valable trois ans, il est important de reprendre une nouvelle délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident que :

. la délibération du 23 septembre 2011 instituant la taxe d'aménagement au taux de 2 % est reconduite. Celle-ci est reconduite automatiquement d'année en année sauf renonciation express.

SARL CINTREUSES MINGORI

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que SARL CINTREUSES MINGORI est en liquidation judiciaire depuis le 28 juillet 2014.

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur LACHOT et Monsieur OPAT, deux employés de cette société, qui ont déposé une offre de reprise auprès du mandataire chargé de la liquidation judiciaire.

La commune de JAULZY étant propriétaire des lieux, avec bail de location est prête à aider au redémarrage de cette entreprise.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

. décident de soutenir la candidature de Monsieur LACHOT et de Monsieur OPAT désirant reprendre l'activité et une partie des employés,

. décident d'aider financièrement en ne facturant pas le 4^{ème} trimestre 2014 du loyer soit, 7 000 euros.

. donnent tous pouvoirs au Maire pour signer les documents à cet effet.

PREAU DE L'ECOLE PRIMAIRE

Monsieur le Maire informe que le cabinet Vercoutère Provost Corinne, architecte à procéder à la publication de l'avis public d'appel à la concurrence pour la construction d'un préau scolaire.

Date de limite de réception des offres : vendredi 10 octobre 2014 à 17 h 00

L'ouverture des plis est prévue le vendredi 10 octobre 2014 à 18 h 00

Les travaux sont à programmer de la façon suivante en fonction des vacances scolaires :

. Fondation : du 20 octobre au 31 octobre 2014

. Charpente / Couverture / Electricité : du 22 décembre 2014 au 02 janvier 2015.

ECLAIRAGE PUBLIC EPAERIEN DIVERSES RUE DE LA COMMUNE

Vu la nécessité de procéder à l'Eclairage Public du réseau d'électricité pour les diverses rues de la Commune,

Vu le coût total prévisionnel des travaux T.T.C. Établi au 11 juillet 2014 s'élevant à la somme de 37 446,92 (valable 3 mois)

Vu le montant prévisionnel de la participation de la commune de 31 913,79 euros (sans subvention) ou 14 534,09 euros (avec subvention)

Vu les statuts du SE 60 au 29 novembre 2013

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

. Accepte la proposition du Syndicat d'Energie de l' Oise de l'éclairage public du réseau électrique **Diverses rues de la commune** en technique **Aérien**

. Demande au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux

. Acte que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux

. Inscrit les sommes qui seront dues au SE 60 au budget communal de l'année 2014 en section d'investissement à l'article 204158, selon le plan de financement prévisionnel joint

. Prend acte que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50 %

. Prend acte du versement d'un second acompte de 30 % à l'avancement des travaux et le solde après l'achèvement des travaux.

GROUPEMENT DE COMMANDES SE 60 – ACHAT DE GAZ

Monsieur le Maire explique que la loi Consommation du 17 mars 2014 prévoit la disparition progressive des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) de gaz naturel selon le calendrier suivant :

Suppression des TRV pour tous les consommateurs dont la consommation annuelle est égale ou supérieur à 200 MWh (mégawattheures) le 31 décembre 2014,

Suppression des TRV pour tous les consommateurs, à l'exception des copropriétés, dont la consommation annuelle est égale ou supérieure à 30 Mwh(mégawattheures) le 31 décembre 2015.

Cette suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis aux règles du Code des marchés publics.

Le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) a constitué un groupement de commandes d'achats de gaz naturel dont il est le coordonnateur, par délibération en date du 26 juin 2014.

Ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

Une fois le marché attribué, chaque adhérent au groupement achète directement son gaz en fonction de ses besoins auprès des fournisseurs retenus, sur la base des prix négociés, durant toute la durée des marchés.

Afin de bénéficier des marchés résultant de cette procédure mutualisée pour les besoins de la commune et de respecter les obligations légales de mise en concurrence, il est proposé d'adhérer au groupement de commandes du SE 60.

Vu la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie) du 7 décembre 2010 et la loi de consommation du 17 mars 2014 prévoyant la fin des Tarifs réglementés de gaz et de l'électricité,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code des marchés publics et son article 8 VII

Vu la délibération du 26 juin 2014 du comité syndical du SE 60

Vu l'acte constitutif du groupement de commande gaz coordonné par le SE 60 institué pour la durée de la consultation relative à l'attribution des marchés concernés passés pour deux ans et reconductible deux fois,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

. AUTORISENT l'adhésion de la commune au groupement d'achat de gaz coordonné par le SE 60

. ACCEPTENT les termes de l'acte constitutif du groupement de commande annexé à la présente délibération

. AUTORISENT le Président du SE60 à signer les marchés et /ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

. AUTORISENT le maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

REMPLACEMENT DES MENUISERIES LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe que lors du conseil municipal du 07 mars 2014, il avait été décidé de changer les menuiseries existantes des logements communaux situés 2 et 4 rue de Compiègne.

Le devis de l'entreprise BOISSET pour un montant de 8 168, 08 euros pour un logement avait été retenu.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

.décident de changer les menuiseries existantes des deux logements communaux pour un montant total de 16 336,16 euros H.T.

. donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire à signer les documents à cet effet.

Résolution adoptée à l'unanimité.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ATTICHY – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT POUR LES COMMISSIONS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que Monsieur LOUBES Yves et lui-même ont été désigné automatiquement comme délégués titulaires auprès de la communauté de communes du canton d'Attichy.

Monsieur QUIN faisant déjà partie de la commission Environnement-Voirie-Transport comme indiqué dans la délibération du 20 juin 2014 aimerait faire partie de la commission Equipements Sportifs

Il est nécessaire de désigner un deuxième représentant suppléant afin de suivre certains dossiers.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal désignent :

. Monsieur Dominique QUIN représentant suppléant à commission Equipements Sportifs

. M. Francis FOURNIER représentant suppléant à la commission Environnement-Voirie-Transport

Résolution adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Suite au décès de Mme Andrée VERON Monsieur le Maire donne lecture de la carte de remerciement de la famille.

Désormais, les membres du conseil municipal seront informés par mail des décès survenus dans la commune.

Une invitation pour la visite de la sucrerie de Bucy le Long est proposée aux membres du conseil municipal, Monsieur Jérôme CHOLET est intéressé par cette visite.

Monsieur le Maire annonce la naissance de Charlie MOSKA, fils de notre conseillère municipale Corinne MOSKA.

La Communauté de Communes du Canton d'Attichy a envoyé une invitation pour l'inauguration de l'espace découverte de Rethondes aux membres du conseil municipal. Nathalie Cotteau, Valérie Ménard, Catherine Leroy, Dominique Quin, Anne Louvet, Jacqueline Morice et Jean-Marie Bouchez seront présents à cette inauguration.

Monsieur le Maire donne lecture :

. du courrier envoyé par la D.I.R. Nord concernant les problèmes de nuisances sonores dus aux joints sur tampons. Le service en charge de l'entretien de ce secteur interviendra pour pallier à ces nuisances.

. du mail de M. Bras, CEI de Clermont qui nous informe de la reprise du marquage des feux à Maison Blanche et d'une demande d'arrêté pour la période du 02 au 17 octobre.

. du courrier transmis à M. Degauchy Lucien, Député de l'Oise et à M. Marini Philippe, Sénateur de l'Oise concernant les travaux d'aménagement sécuritaires de la RN 31 dans la traversée de la commune.

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre des travaux de sécurisation BT effectués par l'entreprise INEO, un arrêté de circulation alterné sera pris pour la rue de Soissons et la rue de Compiègne et une interdiction de circuler rue du 8 mai 1945 à partir du 29 septembre 2014 jusqu'au 05 décembre, suivant la nécessité du chantier.

Monsieur le Maire donne lecture :

.du courrier envoyé à la SNCF pour le PN 109. Suite à ce courrier, les travaux de réfection du PN 109 seront réalisés le 23 et 24 octobre 2014.

. du courrier envoyé à un particulier concernant le brûlage de déchets

. du courrier remis à un particulier concernant les chiens dangereux

. du courrier envoyé par Mme BOURBIER Michèle, Maire de Pierrefonds, concernant la demande de prise en charge pour la scolarisation d'enfants en difficulté, au niveau de l'école primaire et qui sont scolarisés à la C.L.I.S. de Pierrefonds. Un courrier sera envoyé à la Communauté de Communes pour une demande de prise en charge, plusieurs enfants du canton sont concernés.

Monsieur le maire informe qu'il n'y aura pas de classe mercredi 15 octobre suite à une consultation nationale sur le projet de programme de l'école maternelle et sur le projet de socle commun. Le périscolaire sera ouvert pour accueillir les enfants.

Monsieur Dominique QUIN présente le rapport d'activités 2013 rédigé par SE 60.

Monsieur le Maire rend compte de la réunion concernant l'étude pré-opérationnelle pour une OPAH sur le territoire de la Communauté de Communes du canton d'Attichy.

Le dossier aménagement du cimetière est confié à Monsieur Francis FOURNIER qui comprend l'aménagement du jardin du souvenir – l'alimentation en eau au portail – finaliser le dossier des tombes abandonnées avant le 01 novembre.

Préparation de nouvelles activités pour les T.A.P. pour la deuxième période /

. Ecole primaire : Atelier Peinture Mme AUCHECORNE et Hip Hop Association Arts en Folie

. Ecole maternelle : Mme Padieu, association Passion Création.

Un courrier sera envoyé aux familles pour les inviter à inscrire ou réinscrire leur ou leurs enfant(s) le 16 et 17 octobre 2014, pour cette deuxième période.

QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Anne LOUVET :

. Décalage de la sonnerie de la cloche : Dominique Quin ira faire un réglage

. Petits chats dans sa grange. Demande possibilité de les attraper pour la SPA

Francis FOURNIER

. avait signalé que des arbres provenant de la propriété de Monsieur Jean-Michel LEMOINE, touchaient des fils. Elagage fait.

Jérôme CHOLET :

. Donne les résultats du bilan de la brocante de juillet 2014.

. Suite à la future implantation des poteaux EDF par INEO, Monsieur ALEHAUSE signale que si l'implantation est faite à l'angle de sa maison, il ne sera plus possible de sortir de la cour commune. Le problème sera vu lors de la prochaine réunion avec INEO.

Dominique QUIN :

. Informe le conseil municipal des travaux en cours sur la commune rue du 8 mai 45 et RN 31 rue de Soissons.

. Une convocation a été donnée à Dominique QUIN pour une réunion au Conseil Général pour le haut débit dans l'Oise.

. Des prospectus concernant le tri sélectif ont été mis dans certaines boites aux lettres mais pas dans toute la commune. Cela sera signalé à Monsieur BOUVIER Jean-Marie, Vice-Président de la Communauté de Communes du Canton d'Attichy.

Catherine LEROY :

. Demande quand seront changées les fenêtres et volets du Vallot. Des courriers ont déjà été envoyés à Picardie Habitat.

. Signale qu'un véhicule est sur cales au 29 rue des Roches. Régulièrement des véhicules sont démontés. Un courrier va être envoyé à Picardie Habitat.

Valérie MENARD :

. Signale des stationnements gênants dans la rue des Roches. Un papier rappelant les stationnements sera distribué.

. Signale que régulièrement il y a des problèmes avec les antennes paraboliques de Picardie Habitat.

Nathalie COTTEAU :

Les lampadaires impasse de la Petite Montagne sont commandés à la Ste LEBLOND. L'installation sera faite dès qu'ils seront reçus par Jean-Jacques et raccordés par INEO.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 0 H 30.